



SCHWEIZERISCHER BUNDESRAT  
CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE  
CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss 23 NOV. 1983  
Décision 2013  
Decisione

83.719 Question ordinaire Braunschweig du 29 septembre 1983  
Conférence de l'ONU sur la Palestine

Vu la proposition du DFAE du 7 novembre 1983  
Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

d é c i d é

La réponse à la question ordinaire Braunschweig est approuvée  
(voir annexe).

Pour extrait conforme  
Le secrétaire

Au Conseil national

Protokollauszug an:				
<input type="checkbox"/> ohne / <input checked="" type="checkbox"/> mit Beilage				
z. V.	z. K.	Dep.	Anz.	Akten
	X	EDA	12	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
		EFD		
		EVD		
		EVED		
	X	BK	1	-
		EFK		
		Fin. Del.		

NATIONALRAT

83.719 Einfache Anfrage Braunschweig vom 29. September 1983  
Palästinakonferenz der UNO. Ergebnisse

---

Text der Einfachen Anfrage

Teilt der Bundesrat die weitverbreitete Auffassung, dass die Verhandlungsergebnisse der Palästina-Konferenz der UNO in Genf konstruktiver gewertet werden müssen als zuvor befürchtet?

Das Schlussdokument, das einstimmig verabschiedet worden ist, enthält immerhin "das Recht aller Staaten in der (Nahost)-Region auf Existenz in sicheren und international anerkannten Grenzen", das heisst im Klartext auch die Anerkennung Israels durch die arabischen Staaten, einschliesslich die PLO. Ausserdem verweist das Dokument auf die UNO-Resolution 181 aus dem Jahre 1947, die die Teilung Palästinas in je einen israelischen und arabischen Staat vorsah. Schliesslich werden konkret Friedensverhandlungen im Rahmen der UNO unter Teilnahme aller Konfliktparteien, also auch PLO, Israel und die Weltmächte, vorgeschlagen.

War die Schweiz, rückblickend betrachtet, nicht eine Nuance zu vorsichtig und zu ängstlich, als sie sich an der Konferenz nur als Beobachter vertreten liess und sich offenbar mit Oesterreich, Schweden, Finnland und Jugoslawien nicht absprach oder nicht einigen konnte, nachdem sich die Zusammenarbeit unter den neutralen Staaten Europas anlässlich der KSZE-Konferenz in Madrid so erfolgreich erwiesen hat?

Antwort des Bundesrates

Der Bundesrat möchte vorerst feststellen, dass die Konferenz ohne Zwischenfälle ablief. Die von der Schweiz getroffenen Sicherheitsvorkehrungen waren dank den Bemühungen des Kantons Genf, dem Einsatz der Armee und der Polizeikräfte aus allen Kantonen möglich. Die Stellung Genfs als internationale Konferenzstadt dürfte durch den reibungslosen Verlauf dieser kurzfristig in der Rhonestadt einberufenen Konferenz gestärkt worden sein.

Angesichts der Tatsache, dass zahlreiche Staaten - insbesondere wegen des Fernbleibens von Israel und den USA, ohne die eine Lösung des Nahost-Problems nicht möglich ist - an der Konferenz nicht teilnahmen, durfte man von Anfang an nicht zu hohe Erwartungen darein setzen. Unter diesen Voraussetzungen beschloss der Bundesrat, wie übrigens auch zahlreiche andere Staaten, sich durch einen Beobachter vertreten zu lassen. Das Ergebnis der Konferenz stellt, auch wenn das Resultat etwas weniger einseitig als erwartet ausgefallen ist, die Richtigkeit unserer Entscheidung nicht in Frage.

Die erfolgreiche Zusammenarbeit zwischen neutralen und blockfreien europäischen Staaten im Rahmen der KSZE lässt sich nicht ohne weiteres auf andere Bereiche übertragen. Im Fall der Palästina-Konferenz haben Kontakte zwischen diesen Staaten bald gezeigt, dass ein gemeinsames Vorgehen schwer realisierbar gewesen wäre.

Die bedeutenden Anstrengungen der Schweiz, für die Konferenz die bestmöglichen Arbeitsbedingungen zu schaffen, insbesondere die Gewährleistung einer optimalen Sicherheit, wie auch die Anwesenheit unseres Landes als Beobachter, wurden von den Initianten der Konferenz gewürdigt. Sie haben uns mehrmals ihren Dank dafür ausgesprochen.

23.11.1983



83.719 Question ordinaire Braunschweig du 29 septembre 1983  
Conférence de l'ONU sur la Palestine

Texte de la question ordinaire

Le Conseil fédéral est-il d'accord avec l'opinion générale pour estimer que la Conférence de l'ONU sur la Palestine qui s'est tenue à Genève a été plus constructive que prévu ?

L'acte final, adopté à l'unanimité, mentionne - progrès appréciable - "le droit de tous les Etats de la région (du Proche-Orient) à l'existence dans des frontières sûres et reconnues par la communauté internationale", ce qui, en clair, signifie notamment la reconnaissance d'Israël par les Etats arabes, l'OLP y compris. Ce document se réfère en outre à la résolution 181 de l'ONU (1947), qui prévoyait le partage de la Palestine en deux Etats : un Etat juif et un Etat arabe. Enfin, des propositions concrètes ont été faites pour que la paix soit négociée dans le cadre de l'ONU en présence de toutes les parties au conflit, donc aussi de l'OLP, d'Israël et des grandes puissances.

Le succès de la coopération entre les Etats européens neutres lors de la CSCE de Madrid ne donne-t-il pas à penser rétrospectivement que la Suisse s'est montrée un peu trop prudente et hésitante en se contentant d'un rôle d'observateur à la Conférence de Genève et en négligeant manifestement de consulter l'Autriche, la Suède, la Finlande et la Yougoslavie en vue d'adopter une attitude commune ?

Réponse du Conseil fédéral

En premier lieu, le Conseil fédéral constate que la Conférence s'est déroulée sans incident. C'est grâce aux efforts du Canton de Genève, à l'engagement de l'armée et des forces de police de tous les cantons, que la Suisse a pu prendre les mesures de sécurité nécessaires. Le rôle de Genève comme centre de conférences internationales n'a pu être que renforcé par le fait que la Conférence convoquée à bref délai dans cette ville s'est déroulée sans heurts.

De nombreux Etats ayant décidé de ne pas participer - en raison notamment de l'absence d'Israël et des Etats-Unis, sans lesquels une solution au problème du Moyen-Orient n'est pas possible -, la Conférence manquait dès le début d'une certaine crédibilité. Dans ces conditions, le Conseil fédéral décida, comme d'ailleurs de nombreux autres gouvernements, de s'y faire représenter par un observateur. Bien que, en définitive, la Conférence ait abouti à des conclusions moins unilatérales que prévu, le résultat ne remet pas en cause la justesse de notre décision.

23.11.1983

La coopération fructueuse qui s'est instaurée entre les Etats euro-  
péens neutres et non alignés dans le cadre de la CSCE ne peut pas  
être transposée automatiquement dans d'autres domaines. Dans le cas de  
la Conférence sur la Palestine, des contacts entre ces pays ont  
assez vite montré qu'il était difficile de réaliser une approche  
commune.

Le fait que la Suisse ait fourni un effort considérable pour assu-  
rer à la Conférence les meilleures conditions de travail possible  
et, en particulier, un maximum de sécurité, de même que notre pré-  
sence comme observateur, ont été appréciés par les initiateurs de  
la Conférence. Ceux-ci nous ont exprimé à plusieurs reprises leurs  
remerciements à ce sujet.

L'existence dans des frontières strictes et reconnues par la communis-  
té internationale, ce qui, en clair, signifie notamment la recon-  
naissance d'Israël par les Etats arabes, l'ONU y compris. Ce docu-  
ment se réfère en outre à la résolution 181 de l'ONU (1947), de  
prévoit le partage de la Palestine en deux Etats : un Etat juif  
et un Etat arabe. Enfin, des propositions concrètes ont été faites  
pour que la paix soit négociée dans le cadre de l'ONU en présence  
de toutes les parties au conflit, dont aussi de l'ONU, d'Israël et  
des grandes puissances.

Le succès de la coopération entre les Etats européens neutres lors  
de la CSCE de Madrid ne donne-t-il pas à penser respectivement  
que la Suisse a été montrée un peu trop présente et délicate en  
se contentant d'un rôle d'observateur à la Conférence de Genève et  
en négligeant manifestement de consulter l'Autriche, la Suède, la  
Finlande et la Yougoslavie en vue d'adopter une attitude commune ?

Réponse du Conseil fédéral

En premier lieu, le Conseil fédéral constate que la Conférence s'est  
déroulée sans incident. C'est grâce aux efforts du Canton de Genève,  
à l'engagement de l'armée et des forces de police de tous les can-  
tons, que la Suisse a pu prendre les mesures de sécurité nécessaires.  
Le rôle de Genève comme centre de conférences internationales n'a  
pu être que renforcé par le fait que la Conférence européenne à Paris  
était dans cette ville et s'est déroulée sans heurts.

De nombreux Etats ayant décidé de ne pas participer - en raison notam-  
ment de l'absence d'Israël et des Etats-Unis, sans lesquels une solu-  
tion au problème du Moyen-Orient n'est pas possible - la Conférence  
s'est déroulée dès le début d'une certaine crédibilité. Dans ces conditions,  
le Conseil fédéral décide, comme d'ailleurs de nombreux autres gouver-  
nements, de s'y faire représenter par un observateur. Bien que, en  
définitive, la Conférence ait abouti à des conclusions sans portée  
les que prévu, le résultat ne remet pas en cause la justesse de notre  
décision.